

Une victime des persécutions nazies

*Lévy Gaston*

Renseignement des Israélites.  
 Lévy Gaston  
 68 ans, né le 5 juin 1873 à Bar-le-Duc Meuse.

Capissier, bon ouvrier qui a beaucoup travaillé.  
 Française et descendant d'anciennes familles Françaises.  
 Fait la guerre 14 dans 3 régiments d'Infanterie, ni en paix,  
 ni guerre, jamais puni. Carte combattant 4164.  
 Honnête homme pouvant passer partout la tête haute.

Ascendance  
 épouse ancien combattant de 1870, mère Française.  
 Mon père né le 14 février 1848 à Bar-le-Duc, ébéniste capable  
 bon ouvrier, étaient 4 enfants: 1 médaille militaire, un  
 inspecteur d'arts de Paris médaille d'honneur et un gardien de la  
 Paix de Paris médaille d'honneur, ma mère, vieille famille  
 Française paysanne-honnête; frères soldat 7 ans en Afrique.  
 Mon grand-père brave et honnête Français propriétaire de  
 2 maisons à Bar-le-Duc, marié à Caroline Schaub <sup>Schaub</sup> sœur du  
 Commissaire de Police du quartier de l'Odéon à Paris.

Famille  
 Nous étions 4 enfants: 1 médaille d'honneur Résistance-Polique de la Seine.  
 1 cas de 313° Infanterie et 2 combattants Infanterie guerre 14.  
 J'ai 2 enfants mariés ayant chacun 2 enfants. Garçon ancien de  
 la Rhénanie et de la 18<sup>me</sup> division de 83° Infanterie, après nous  
 avoir laissé longtemps sans nouvelles, est tapissier, bon ouvrier  
 travailleur et un honnête homme. Le mari de ma fille est  
 un travailleur, un ancien de la guerre 14 dans l'aviation  
 et Sous-Officier.

Descendance  
 Vise La France.

Domicile habituel  
 Sainte-Savine, Trêves, rue Edmond Billy n° 4.

Domicile de refuge  
 Castelnaudary, Aude, Cours de la République n° 5.

Etat des biens.  
 s'élève à:  
 de 1000 Paris à 1021 ...

Monsieur Economique de l'Anche  
 Paris-Poulne  
 ex-épouse Polonaise Franco-Argentine  
 elle-même  
 101 et 103, Q. de Paris  
 rue Colombed  
 as de l'ancien  
 de Banque  
 rue des Co

Changus  
 Avis des  
 Mami

Je suis juif, mais soustrait  
 avec le 13 juin 1940. Sur la carte, se lit  
 et petit garçon qui d'un côté, ma belle  
 dans la grande droite; très petite à  
 gauche: Voyez, la belle fille à l'hôpital;  
 occupé; mon épouse paralysée depuis 13  
 ans, ne tiens debout que péniblement et marche avec  
 belle fille fut guerre. Défense de re  
 En terrain occupé:  
 am d'habitation de 450 mètres carrés y compris  
 mes valeurs sont en garde à Grasse à la B  
 mais et au Comptoir d'Escompte et n'ai pas  
 à faire une déclaration exacte de ces valeurs  
 que à des vieillards de verre.  
 naidary, le 8 juillet 1941.  
 Gaston Lévy  
 1<sup>er</sup> mons Billy Sainte-Savine Trêves  
 2<sup>e</sup> République Castelnaudary Aude

Un juif

Le Meilleur Marché du Monde

**A. Domy**  
 VÊTEMENTS  
 S.A. AU CAPITAL DE 1.600.000 FR.

62 Rue de Verdun  
 57, Rue Chartran

TÉLÉPHONE: 2.61  
 R.C. CARCASSONNE 7196  
 C.C. POSTAUX:  
 TOULOUSE 10861

Carcassonne, le



LIMOGES  
 LES SABLES  
 CARCASSONNE-BRIVE  
 STRASBOURG - TULLE  
 QUINCY-SUR-SEINE  
 POISSY-COMTE  
 POISSY-CABRE  
 OX-LA ROCHELLE  
 OUREG - IRADANE  
 OINT - FERRAND  
 CARCASSONNE  
 TULLE - SPUNIER

Le 21. 1. 1941

Monsieur le Préfet de l'Aude à  
 Carcassonne

En réponse à votre demande d'Avis et de  
 renseignements, relative à la requête du réfugié Wajnsztolz, j.  
 situe au camp d'Argelys.

J'ai l'honneur de vous donner les renseignements ci-après.  
 Les époux Wajnsztolz, après 618 jours  
 réfugiés polonais de religion juive venus de Belgique  
 ont rejoint à Saint-Papoul du 22 mai au 9 décembre 1940  
 leur tenue (navet à bord) a été impeccable.

Il résulte des affirmations des intéressés qu'ils ont les  
 moyens de subsistance, leur entretien en recourant à l'allocation  
 qu'ils ont demandée et perçue à Saint-Papoul.

Ces réfugiés ne peuvent s'intégrer dans l'économie  
 nationale, du moins à Saint-Papoul et dans la région  
 leur commerce de fournisseurs de leurs clients est sans objet.

Vue les difficultés de recatallément en possession de leur  
 en particulier difficultés accrues par la destruction des légères  
 vents par les dernières gelées.

Considérant que la population et conditions très modestes  
 mais particulièrement Calorueux, je juge avec sévérité  
 l'oisiveté complète des réfugiés apatrides, malheureux  
 sans doute mais parents, on fait aucun effort ni regard  
 jamais été tenté pour venir en aide à la véritable population rurale.

Considérant que le préjudice des israélites précédemment  
 belges à Saint-Papoul vont probablement demander aussi à  
 légers Saint-Papoul.

Je estime que le retour des Israélites est indésirable.  
 Cependant par mesure d'humanité les commissions  
 émettent un avis favorable en ce qui concerne les époux Wajnsztolz.  
 M. le Préfet juge à propos d'accueillir la requête des intéressés  
 j'accepte - faire l'arrêté Monsieur le Préfet

A. Domy

Carcassonne 26 NOV. 1940

A. Domy  
 Sie Anonyme  
 par Procuration  
 Le Directeur  
 M. Pichon

Le 27 NOV 1940

1.50  
 FRANG

107 W 378 : déclaration de confession israélite de Gaston Lévy

106 W 62 : situation des époux Wajnsztolz à Saint-Papoul

PRÉFECTURE de l'AUDE  
 3ème Bureau  
 1ère Division  
 ETAT FRANÇAIS  
 LE PREFET de l'A U D E  
 Chevalier de la Légion d'Honneur,  
 ARRETE d'INTERNEMENT

Assignation à résidence, internement et déportation

Vu la loi du 27 Septembre 1940 prévoyant le rassemblement dans des groupements spéciaux des étrangers en surnombre dans l'économie nationale;  
 Vu les instructions en date du 27 Août et 14 Octobre 1940 du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur sur les dispositions à prendre à l'égard des réfugiés Allemands ou ex-autrichiens;  
 Vu la loi du 4 Octobre 1940 sur les ressortissants étrangers de race juive;  
 Vu les résultats de l'enquête effectuée sur le compte des nommés:

- TAUBER Ludwig, né le 28 Septembre 1909;
- TAUBER Hildo, né le 9 Janvier 1909 à Vienne;
- TAUBER Alfred, né le 29 Janvier 1936 à Vienne;

tous trois israélites de nationalité ex-autrichienne, sans emploi ni ressources, en résidence à Saint Papoul;  
 Vu l'avis de Monsieur le Maire de Saint Papoul  
 Considérant qu'il y a lieu d'appliquer les instructions visées ci-dessus

Art. 1er.- Il est enjoint à TAUBER Ludwig; TAUBER Hildo, TAUBER Alfred, tous trois israélites et de nationalité ex-autrichienne, en résidence à Saint Papoul, de se rendre au camp de d'ARGELES s/ MER.

Art. 2.- M. le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux intéressés.

CARCASSONNE, le 5 DECEMBRE 1940

Le Préfet,  
 Signé: P. ALAPETITE  
 Pour ampliation,  
 Le Secrétaire Général, délégué

ETAT FRANÇAIS  
 PRÉFECTURE DE L'AUDE  
 CABINET DU PREFET  
 SOUS-PREFECTURE DE L'IMMOBILITE  
 17 AOUT 1942  
 CARCASSONNE LE 14 AOUT 1942  
 TRÈS SECRET  
 LE PREFET DE L'AUDE  
 À Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
 À Monsieur l'Officier de Paix, Et par intérim le Groupe Mobile de Réserve du 11er Régiment de Chasse à Cheval  
 Le Commissaire Principal, Chef du Service des Renseignements généraux de l'Aude  
 les Commissaires de Police de LIMOUX - CASTELNAUDARY  
 J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Israélites étrangers figurant sur la liste ci-jointe devront être rassemblés et regroupés au Camp de Rivesaltes.  
 L'opération de ramassage prescrite est susceptible de

ARRETE :  
 Article 1er.- La Commune de Rennes les Bains (Aude) est assignée comme résidence obligatoire au nommé  
 - LANDMAN Joachim Wolf, né le 25 Mars 1915 à Tarnov, de nationalité Polonoise et de confession Israélite,  
 - sa femme née NEUMANN Leuke, le 11 Novembre 1919 à Dubrinice (Tchécoslovaquie)  
 résidant actuellement à Sallèles d'Aude

90 W 42 : assignation à résidence de la famille Landman à Rennes-les-bains, mars 1942

PRÉFECTURE DE L'AUDE  
 Commune de CHALABRE

NOM	Adresse	Nationalité	Police	Observat.
FRANKL Wilhelm	Chalabre	ex-autrich.		
FGOLBERG Herzl	id.	Polonoise.		
HEILBRUNN Hans	id.	Allemande		
JAEGER Tibor	id.	Hongrois		
MASS Samuel	id.	Polonoise		
NIMHAUSER Nathan	id.	ex autrich.		
SCHWITZER Oscar	id.	id.		
TATTELBAUM Mar-tin.	id.	id.		
Mme NIMHAUSER Nathan et I. enf.	id	id		
Mme JAEGER Tibor	id	hongroise		

106 W 62 : internement de la famille Tauber à Argelès-sur-mer, nov. 1940

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Israélites étrangers figurant sur la liste ci-jointe devront être rassemblés et regroupés au Camp de Rivesaltes.  
 L'opération de ramassage prescrite est susceptible de provoquer :  
 a) des réactions chez les intéressés ( suicides, évasions etc...)  
 b) des incidents et des manifestations sur la voie publique.

90 W 42 : organisation de la rafle du 26 août 1942

## Sources sur la persécution des juifs

- 4 M 953. Commission de criblage du camp de Bram
- 49 W 80. Israélites étrangers.- Recensement, arrestations et éloignement de la zone côtière
- 90 W 42. Juifs. Circulation, assignation à résidence, internement
- 103 W 50-52. Israélites étrangers, - Déplacement, internement
- 106 W 62. Israélites autrichiens, belges, hollandais, hongrois, luxembourgeois, polonais et tchécoslovaques.- Recensement, internement administratif, réfugiés désirant émigrer ou être rapatriés dans leur pays d'origine, demandes d'autorisation de séjour
- 107 W 376. Israélites français et étrangers.- Mesures
- 107 377-378. Israélites français.- Déclarations de nationalité et de confession
- 107 W 383. Rennes-les-Bains, surveillance des israélites étrangers

### Sur la spoliation des biens juifs :

- 107 W 670. Comptes des administrateurs des biens juifs
- 109 W 158. Comité de confiscation des profits illicites
- 2113 W 312-314. Biens spoliés par les allemands

### Justes parmi les nations

Comité français pour Yad Vashem :

<https://yadvashem-france.org/recherche-justes/>

**26 Audois ont été reconnus Justes, dont l'abbé Gau ; son fonds est conservé aux Archives départementales (132 J)**

# Un tzigane

du 11 mai 1942

Procès-verbal constatant l'arrestation du nomade GORGAN (Vorochna), 24 ans, évadée du Camp de Rivesaltes (Pyr. Orientales).

Identité de la nommée GORGAN (Vorochna), concubine de M. THIO (Pierre) née le 5 avril 1918 à Rabastens (Hautes-Pyrénées) fille de Nacho et de DEMESTRA (Maria) un enfant sans profession, nomade.

Interpellé, cet individu nous a déclaré : "Je me suis évadée du Camp de Rivesaltes (Pyr. Or.) dans le courant du mois de mars 1942. Depuis cette date je parcours la région avec ma famille, également évadée du même Camp."

46 W 1 : arrestation du nomade Gorgan

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR      RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dépt de AUDE

Arr de Carcassonne

## NOTICE INDIVIDUELLE

N° du carnet 43902

*Caricature d'un carnet de carnés n° 62382 délivré à Carcassonne le 6 déc. 1942 - devenu inutilisable*

d'un **VOYAGE** auquel il a été destiné

(Art. 3 de la loi du 16 juillet 1912.)

État civil		Signalement			
Nom <u>GININES</u>	Taille 1 <sup>m</sup> <u>1,72</u>	long <sup>r</sup> <u>18,7</u>	Pied g.	n° de cl. <u>aucune</u> l. cl. f. <u>1</u> périphte. l. cl. f. <u>1</u> partie	
Prénoms <u>Pille</u>	Voite	large <u>14,6</u>	Métilus g. <u>11,8</u>		
Surnoms	Enverg. 1 <sup>m</sup>	2 <sup>yg</sup> <u>13,5</u>	Auric <sup>g</sup> <u>4,6</u>		
Né le <u>10 mars 1912</u>	Taste 0 <sup>m</sup>	Oreille dr. <u>4,6</u>	Condée g. <u>4,6</u>		
à <u>St Paul de Fenouillet</u>	Nota. — Pour les femmes s'inscrire que les mesures indiquées par un astérisque.				
Département de <u>Pyr. Or.</u>	Cheveux <u>noirs</u>	Tout pigmentation (1) <u>g</u>	Nez: dos (2) <u>1</u> base (3) <u>rel</u>	Age apparent	
Fils de <u>Girola</u>	Barbe	sanguinolence (4)	Marques particulières:		
et de <u>Yvile Rose</u>	<u>ici 2 de 2,5 h i e 3 r p e d</u>				
Profession <u>Vannier</u>	<u>no 2 5 s p r i n g d</u>				
Nationalité <u>fr</u>	<u>ici 2 de 2/5 h a c f et 3 an ab g r e z</u>				

Renseignements sur la situation militaire

Classe de \_\_\_\_\_

Subdivision de \_\_\_\_\_

Numéro au registre matricule du Recrutement : \_\_\_\_\_

1° Est-il en règle au point de vue de ses obligations militaires? . . . . .

2° Est-il insoumis? . . . . .

3° Est-il déserteur? . . . . .

De quel corps? . . . . .

Depuis quelle date? . . . . .

4° Les renseignements qui précèdent résultent-ils de simples déclarations de l'intéressé ou bien de pièces trouvées en sa possession? . . . . .

(1) Répondre par p = petite; m = moyenne; g = grande.  
 (2) — c = cave; r = rectiligne; v ou b = vexe ou busqué.  
 (3) — r = relevée; h = horizontale; ab = abaissée.

T. S. V. P.

46 W 7 : notice du monade Pille Ginines

Narbonne, le 3 Août 1940

Cabinet

Le Sous-Préfet de Narbonne  
à Monsieur le Préfet de l'Aude

En réponse à votre lettre du 25 Juillet écoulé,  
relative au nommé Charles MINGUET, actuellement détenu  
à la prison St-Pierre de Marseille, j'estime que si le  
séjour de l'intéressé dans un camp surveillé était une  
mesure normale en temps de guerre, son maintien à la  
prison St-Pierre apparaît comme une mesure excessive.

MINGUET pourrait être libéré, à la condition  
qu'il lui soit assigné une résidence autre que Lézignan  
où son retour pourrait amener quelques commentaires et  
de l'agitation. Il pourrait être envoyé dans une petite  
commune où se trouve une brigade de gendarmerie et où  
il pourrait faire l'objet d'une surveillance spéciale.

Le Sous-Préfet,

## Une personne internée

Jean	né le 18.5.1898 à Limbreas (Esp.)	2, rue Francisco Ferrer à Carcassonne	24.2.1943.	Vernet		p. ordre du Préfet Régional
Eugénie	née le 31.4.1914 à Saucetou de Pau	Brann	14.5.1944	int-à Limoux	28.7.1944	a refusé de travailler pour le
Prélaudot	né le 14.4.1912 à Carcassonne	35, rue Bellioz Beziers	27.10.1943	.		
Emile	né le 13.3.1913 à Gaullhet (Tarn)	37, rue des Ramés à Carcassonne	5.3.1943			par ordre du Préfet Régional
Albert	né le 15.2.1908 à St Colomb. l'Her	Quillan	3.10.1940	Seriéges		comme indésirable
Ricard	né le 27.7.1902 à Charvieu (Puy)	21, rue Caraignon à Carcassonne	24.2.1943	St Paul d'Eyjeaux		militant communiste
Louis, Joseph	né le 29.9.1899 à Carcassonne	29, rue Alex Guinand à Carcassonne	19.10.1942	St Sulpice		suite manifestation, 20.9.
Michel	né le 30.3.1921 à Beziers	5, avenue du Pape à Carcassonne	5.3.1943	Fort-Barraux	1-9.1943	
Gaston	né le 25.8.1924 à Lyon	id			17.8.1943	
Alphonse	né le 24.10.1892 à Zousta	Salsigne	3.7.1944	int. M. Cluit d'		
Julien	né le 4.2.1891 à Anares (Esp.)	Lopéiza	5.11.1941	Vernet		communiste
Francisco	né le 28.3.1894 à Santiago	Lopéiza		Vernet	27.4.1942	communiste
Miguel	né le 29.9.1922 à Carcassonne	allée de Beziers	19.10.1942	St Paul d'Eyjeaux	11.3.1943	ménées anti-mat.
Charles	né le 20.9.1881 à Sables d'Or	Lézignan	10.3.1942	St Sulpice	parti en cell. 30.3.1943	
Urbain	né le 31.1.1913 à La Tou. de France	Narbonne	20.11.1940	St Sulpice	25.4.1941	communiste
Joseph	né le 31.7.1894 à Carcassonne	5, rue de la Rivière à Carcassonne	19.10.1942	St Paul d'Eyjeaux	transféré en cell.	ménées anti-mat.
Dominique	né le 15.5.1921 à Carcassonne	57, allée d'Arna à Carcassonne	17.10.1942	St Paul d'Eyjeaux	transféré en cell.	
Robert						
Germaine						
Marcel	né le 4.9.1911 à Barbaste (A. et G.)	7, quai St Pierre à Toulouse		Vernet		communiste (5 ans de travaux forcés)
Miguel	né le 28.3.1907 à Gorgal (Esp.)	25, avenue de la Madouge à Marseille	19.5.1944	Vernet		terroriste
Gilbert	né le 12.2.1903 à Paris	35, rue de Paris à Carcassonne	22.5.1943	St Paul d'Eyjeaux	4.2.1944	
Henri	né le 9.11.1886 à Badens	Paris et Carcassonne	22.9.1942 21.10.1942	St Paul d'Eyjeaux	24.10.1942	suite manifestation 20.9.1942
				assigné à Albert		
Guillem	né le 18.2.1895 à Capertang	11, rue du Luxembourg à Narbonne	10.12.1940	Rivel	19.11.1941	communiste
Adolphe	né le 17.9.1876 à La Nouvelle	La Nouvelle	18.5.1940	St Sulpice - Rivel	28.11.1940	communiste
Joséphine	né le 2.4.1911 à Villaloum (Esp.)	12, rue Paul Racombe à Carcassonne	11.1941	Vernet	27.9.1942	
Renée	né le 30.3.1904 à Carcassonne	32, rue R. Carrière à Carcassonne	avril 1940	Fort-Barraux	30.3.1942	communiste

99 W 77 : surveillance de Charles Minguet

107 W 389 : répertoire alphabétique des internés administratifs

## Une victime de la déportation

**Note préalable : il ne s'agit pas d'amalgamer la « déportation » pour le travail forcé (STO), la déportation de politiques et de résistants vers les camps de concentration en Allemagne et la déportation des juifs d'Europe vers les centres de mise à mort en Pologne**

Objet : Demande de carte d'interné résistant.

Référence : Votre lettre N°3.517 du 16 Octobre 1961

Comme suite à votre communication citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire part, ci-après, des résultats de l'enquête effectuée sur le compte de M. René ARMENTE, domicilié à Jouville-Le-Pont (Seine), qui a sollicité l'attribution de la carte d'interné résistant.

Le sus-nommé, né le 2 Juin 1916, a effectivement été arrêté à Narbonne par la gendarmerie au mois d'Août 1941 en exécution d'un arrêté préfectoral d'internement pris à son encontre le 9 Août 1941 pour distribution de tracts et propagande communiste. Il a été interné au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tara).

Des renseignements figurant aux archives des services de police, il ressort que l'intéressé a été condamné par le Tribunal Militaire de Montpellier le 11 Novembre 1941 à 3 ans de prison, 300 frs d'amende et 10 ans d'interdiction des droits civiques. A la suite de cette condamnation, il a été incarcéré aux Centrales de Nîmes puis d'Bysses où il aurait participé, le 19 Février 1943, à la révolte des détenus, ce qui lui a valu d'être transféré au camp de Dachau (Allemagne) le 12 Juin 1944. \*

107 W 654 : demande de carte d'interné-résistant de René Armente

TITRE DÉPORTÉ

N°	Date de réception de la demande	NOM et prénoms du Porteur	Titre demandé	Date de présentation à la Commission	avis de la Commission	Date de saisine de la Préfecture	Décision du Ministre	Observations
85		Escobar Rodriguez	Interné		demandé le titre de déporté politique			
86		Ernodis Pierre	D.R.	29.5.51	avis favorable	1.6.51	Carte N° 1012 07990	X T
87		Escuriola Herménigildo	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 10.10.05660	X T
88		Lefort Jean Pierre	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012 06710	X AC
89		Louisa Jean Baptiste	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		T
90		Rovira Transalca	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012 04908	X T
91		Jacottot Marc	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012 0464	X T
92		Alric Paul	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012 04986	X T
93		Picard Hélène	I.R.	29.5.51	avis favorable	1.6.51	Carte N° 1012 00747 du 10.6.51	X T
94		Gutierrez Grigorie	D.R.	3.10.51	avis favorable	10.10.51	Carte N° 1012 09053	X T
95		Rumeau Aubry	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		AC
96		Morelli Arsène	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012.18188	AC
97		Roumagnac Paul	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012.18189	X AC
98		Marié Jean-Marié	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	DECISION Rejet N° 2702	
99		Ambry Edouard	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		AC
100		Combès Louis	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		AC
101		Martini Manuel dit Henri	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		AC
102		Saurine Albert	I.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		T
103		Ain Adrien	I.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Carte N° 1012.00261.428-51	X T
104		Boussamaud Léon	I.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51		T
105		Debaton née Monier André	D.R.	20.2.51	avis favorable	1.3.51	Decision de rejet N° 4376 du 29.11.51	

2601 W 115 : demandes de titres de déporté et interné résistant et politique

Le recueil indispensable de témoignages de rescapés de la déportation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. N° 1012.09051

**CARTE DE DÉPORTÉ RÉSISTANT**  
 DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.

TITULAIRE : **AYORA Angel-Marcel**

Né le : 31 janvier 1923 à Narbonne  
 Domicile : 21 Av. Elie Sennet, (Aude)  
 Narbonne (Aude)

Interné du 9 Octobre 1941 au 1<sup>er</sup> juillet 1944  
 Déporté du 2 juillet 1944 au 15 Mai 1945  
 Carte établie le : 29 Février 1952

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES P.O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

Le Titulaire



81 Dv 28 : fonds Ange Ayora

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 FICHE MODÈLE 32

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

**DÉPORTÉ POLITIQUE.**

NOM en capitales : **AYORA**  
 Pseudonyme :  
 Prénoms : **Angel**

Date et Lieu de Naissance : 31 janvier 1923 Narbonne  
 Adresse actuelle : 21, Avenue d'Armissan Narbonne  
 Domicile légal (adresse habituelle) : ~ d° -  
 Domicile légal avant l'arrestation : ~ d° -  
 Rapatrié le : 19-5-1945 Carte N° 1516055 Délivré par : Strasbourg  
 Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5000 francs : Carcassonne

Quel organisme a payé la prime de 5000 francs : Carcassonne

1 <sup>er</sup> camp. <b>DACHAU</b> 74684 77685 5.7. au 5.8.1944	2 <sup>e</sup> camp <b>ALLACH</b> 74684 77685 5.8 au 16.8.1944	3 <sup>e</sup> camp <b>HERSBRUCK</b> 20393 16.8 au 9.4.1945	<b>DACHAU</b> 27-4 au 19-5-45
--	--	--	----------------------------------

Motif de la Déportation : **condamné pour activité politique**

Date : Narbonne 22 janvier 1946 Signature : *[Signature]*

Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (signature légalisée)

Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.

Index gauche. Index droit.

Signature du Maire ou du Directeur de l'Hôpital : Cachet de la Mairie ou de l'Hôpital :

## Un étranger

Concernant l'internement des réfugiés espagnols de la Retirada en 1939, voir la sous-série 4 M, dont les fonds des camps de Bram, Montolieu, Couiza-Montazels. Ceux-ci sont définitivement fermés en janvier 1941 ; subsiste le 422e Groupe de Travailleurs Etrangers affecté à la boulangerie de Bram.

Il s'agit ici d'évoquer la surveillance et les mesures prises à l'encontre des étrangers sous le régime de Vichy, qui écarte de la société ces individus jugés « indésirables ». Espagnols, Allemands et autres ressortissants du Reich, réfugiés de pays occupés (Belges, Hollandais, Polonais, Tchèques...) mais aussi Italiens, Russes, Britanniques, Américains...

Guy Marchot, Les indésirables, Les camps d'internes civils Français et Etrangers 1939-1946, t.2, APPA, 2022.

podcast de sa conférence aux Archives de l'Aude : <https://archivesdepartementales.aude.fr/actualites/voir-ou-revoir-la-conference-linternement-des-civils-ettrangers-en-france-et-dans-laude>

Les deux principaux versements à consulter au sujet du sort des étrangers durant le régime de Vichy sont les 103 W et 106 W, provenant des fonds de la préfecture de l'Aude.

# Surveillance des populations étrangères

103 W 16 : dossier de Marie-Louise Moyano

**RENSEIGNEMENTS SUR LE CONJOINT**  
 Déclaration faite par le titulaire de la carte  
 Nom: *José Vilar*  
 Prénoms: *Joseph*  
 Né le: *12 1894*  
 à: *Villafraña*  
 de: *Joseph*  
 né le: *12 1894*  
 à: *Villafraña*  
 et de: *Paul Bolero*  
 née le: *12 1894*  
 à: *Villafraña*  
 Profession: *Métallurgiste*  
 Nationalité: *Espagnole*  
 Mode d'acquisition de cette nationalité: *filiation, mariage, naturalisation (rayer les mentions inutiles)*  
 Situation de famille: *célibataire, marié, veuf, divorcé (rayer les mentions inutiles)*

103 W 16 : carte d'étrangers de Joseph Vilar

**SIGNALEMENT**  
 Taille: *1m 54*  
 Cheveux: *ch. br.*  
 Sourcils: *l.*  
 Barbe: *l.*  
 Yeux: *noir m. az. v. cl. briclé*  
 Front: *m. (g) (g)*  
 Nez: *rs l. p p p*  
 Yèvres: *noir m. az. v. cl. briclé*  
 Front: *m. (g) (g)*  
 Nez: *rs l. p p p*  
 Signes particuliers: *1 creux X de 0,5/0,5 sur 1<sup>er</sup> g. D. g. p*  
*1 creux de 0,5 à 1 sur 1<sup>er</sup> g. D. g. p*  
*1 creux de 0,5 à 1 sur 1<sup>er</sup> g. D. g. p*  
 (Fingerprints)

**PARQUET DE CARCASSONNE**  
 POLICE DES ETRANGERS  
 (Circularaire de la Chancellerie du 25 Janvier 1910)  
 10012  
 PRÉFECTURE DE L'AUDE  
 23 NOV. 1942  
 Carcassonne, le 20 NOV 1942  
 Le Procureur de la République  
 Monsieur le Préfet, à Carcassonne  
 Par jugement contradictoire du 24-12-42 le Tribunal Correctionnel de mon siège a condamné  
 J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'exerce des poursuites  
 toire du 24-12-42 le Tribunal Correctionnel de mon siège a condamné  
 du chef de défaut de visa  
 contre la nommée Moyano Marie-Louise, ditte pour autre cause  
 né le 28 avril 1923  
 à Salves (Côte d'Or)  
 de Marie  
 et de Cavalière Ricarda  
 profession: *classeuse de chiffons*  
 demeurant à Formigères (P.C.) et à Carcassonne  
 à la peine de 200 fr d'amende  
 Le Procureur de la République,  
*[Signature]*

M<sup>w</sup> 1565

# INTERNEMENT

2	Meliam Gallan Elia - Guillan	273	Mora Andri Mousai d'Anet	022
9	Marcuello Blasco Agueda - Laune	251	Marco Antonio	S
0	Marcuello Blasco Roso - Laune	252	Mateo Boyas Raphael	Commission
2	Moreno Andri - Guillan	261	Marin Joseph	à Vinassan
1	Martinez Elvira - Narbonne	276	Marco Jose	à Narbonne
2	Martinez nei Salvador Petra	S 280	Mischa Rudolf	Mousai d'Anet
4	Mujos Joseph - Carcassonne	283	Martinez Jose	S
5	Monye Mariano	S 289	Maneja nei Mas Mercedes	Narbonne
6	Miralles Vicente	S 293	Molinard Jacques	Mousai d'Anet
2	Marti Jose	Narbonne 315	Molines Miquel	Montleun
9	Mollins Sorbella Jacques	Courson 326	Messequer Fogales Rufino	Arzens
1	Muchas Sabata Ramon	S 329	Marti Jose	Mousai d'Anet Carcassonne
7	Muciano Andri	Carcassonne 347	Miquel Malario Lopy	Lograsse
0	Marin Juan	Stenys d'Ande 354	Martine Mathilde	Eoutrouelle
3	Monfort Raphael	Narbonne 364	Mach Hous Candide	à Narbonne
4	Mauri Ramon Somada - Laune	382	Marshall Joseph	Mousai d'Anet
5	Massys Octavio	Narbonne		
9	Martinez Jose	Rieux-M. 390		
6	Marti Jose	Narbonne		
6	Morello Juan	S		
8	Morello Joaquin	S		
7	Montfat Raphael	S		
0	Mu Lopez Miquel	Montredon		
6	Martinez Galbra Salvador	à Narbonne		
1	Martinez Frederic	Mousai d'Anet		

## Internement administratif

N° 596  
Du 26-6-1944.

PROCES-VERBAL  
d'arrestation  
"VILAR"  
(Interné Administratif).

dres de nos chefs, rapportons ce qui suit :

Agissant en vertu d'une Note de Monsieur le Préfet de l'Aude, en date du 22- Juin-1944, prescrivant l'internement au Camp du VERNET, de l'espagnol "VILAR, Joseph", nous sommes présentés à son domicile, 1 bis, rue Rouget de l'Isle, à Narbonne, où nous l'avons découvert.

Conduit à notre brigade, nous lui avons notifié la mesure administrative dont il faisait l'objet. Il nous a déclaré :

"Je me nomme VILAR, Joseph, 47 ans, manoeuvre, demeurant 1 bis rue Rouget de l'Isle, à Narbonne, né le 17 février 1897 à Villafamès (Espagne), fils de Joseph et de Dolorès GIL.

Je reconnais avoir reçu notification d'une décision préfectorale, prescrivant mon internement au Camp du Vernet."



103 W 16 : notification d'internement au Vernet de Joseph Vilar

103W 14 : relevé alphabétique des étrangers internés

## Emploi de la main-d'œuvre étrangère

LISTE NOMINATIVE DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS  
de 18 à 50 ans incorporés au 318<sup>e</sup> Groupe M.O.C. de BRAM

NOMS ET PRÉNOMS	Date et lieu de naissance	Profession	Adresse
ADAD Manuel	22/3/96 Almaria	Boulangier	Boulangerie Allemande
ADAD Antonio	10/4/23 Preixens	d°	d°
ALONSO Antonio	13/3/13 Santander	d°	d°
ALONSO Ezequiel	13/3/90 Bustillo Vill la frufre	d°	d°
ALOS Francisco	29/1/98 Carbone	d°	d°
BANZA José	30/9/00 Sabal 10,7/2 Llanes	d°	d°
BELLIO Pascual	9/11/93 Belchite	d°	d°
BLANCH Federico	8/3/93 Preixinet	Boulangier	d°
BONA Carlos	26/1/00 Barcelona	d°	d°
BORGAS Martin	15/1/91 Tudela	d°	d°
CARBO Casimiro	14/4/09 Arbos	d°	d°
CARRERAS Antonio	7/10/07 Madrid	d°	d°
CARRERO Pedro	6/3/11 Lorca	Maçon	d°
CASANOVAS Emilio	13/12/01 Barcelona	Chauffeur	d°
CASAS Francisco	15/5/99 Planolas	Cordonnier	d°
CASINOS Pablo	24/6/14 Valencia	Boulangier	d°
CASINOS Candido	2/4/90 Casinos	Maçon	d°
CASMI Enrique	15/1/18 Navalcarnero	Boulangier	d°
CARRERO Silvestre	21/9/19 Belcaire d'Or gel	d°	d°
CORREIA Antonio	27/4/11 Cuiabá	d°	d°
CORREA José	1/3/98 Fuenteobe Juna	d°	d°
CARRASCALEJO	10/5/21 Carrascalejo	Bucheron	d°

103 W 26 : liste des membres du 318<sup>e</sup> GTE  
de Bram affectés à la boulangerie

- 103 W 17-20. Contrôle des étrangers requis pour le travail : fiches individuelles
- 103 W 26-27. Membres des Groupes de travailleurs étrangers (G. T. E.) : listes nominatives, liste générale, 1944
- 106 W 92-95. Incorporation des réfugiés étrangers dans les groupements de travailleurs étrangers
- 106 W 97-101. 226e G.T.E. de Bram
- 106 W 103-105. 422e G.T.E. de Carcassonne
- 106 W 106. Incorporation des étrangers au sein de l'organisation TODT

NOM : MONTESINO VALLS  
Prénom: Alvaro  
Date et lieu de naissance: 11 Septembre 1894  
à Castellon (Espagne).  
Nationalité: Réfugié espagnol  
Profession: Ouvrier Agricole  
Résidence: Incorporé au 422ème Groupe M.O.C.  
à Carcassonne - Aurait été embauché à la  
ferme CUBA, commune d'ALEP.

103 W 16 : notice d'interné d'Alvaro Montesino

Très-Hauts  
de l'Aude

République Française

Liste des Étrangers et Provenances de la  
Belgique de la Hollande et du  
Luxembourg.

recensés dans la Commune d' Ajac

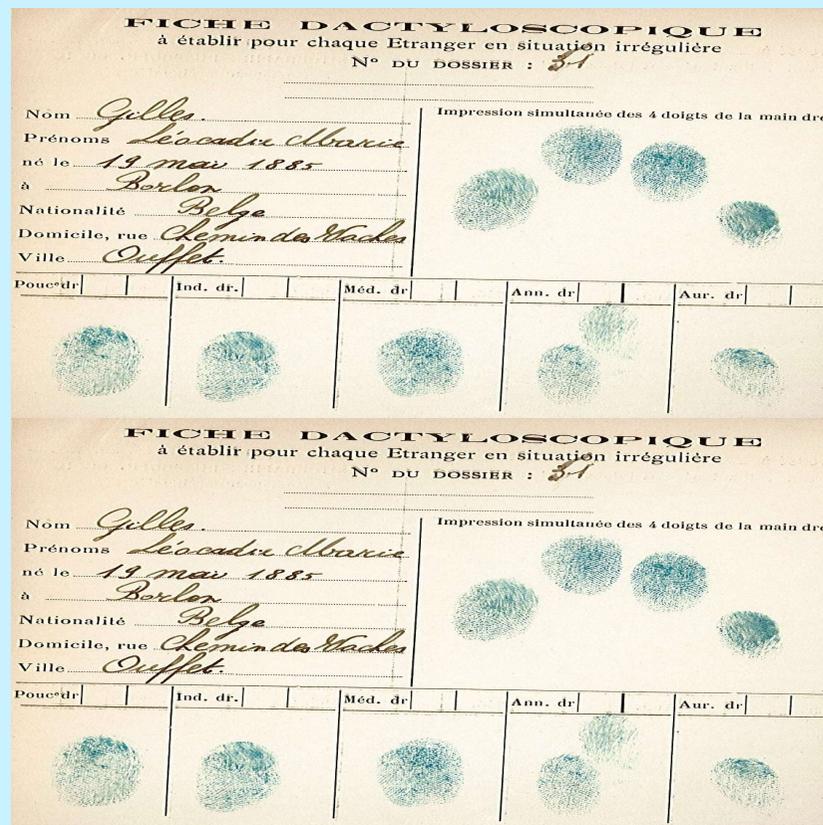
N° d'ordre	Nom et Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile antérieur	l'individu a-t-il donné lieu à la détermination de son état de contrôle.	Observations
1.	Joséphine Bertha	10.09.95 à Namur	ménagère	Samen rue Bourgeois	non	Belge.
2	Vergote Josi	15.11.91 Epinay 1/Orge	religieuse	à Coudré (Belges)	non	-
3	Courtin, Edouard	24.11.90 Osnabrück	-	à By. de Châteauneuf	non	-
4	Dussart Jules Joseph	27.01.94 Bourges	fonctionnaire	à Bourges	non	-
5	Champion Victor, époux	10.09.13 Luxembourg	-	à Luxembourg	non	-
6	Hefone Jean	21.01.91 Stavelot	-	-	non	-
7	Levy Jean	21.02.90 Bombay	ouvrier	à Paris	non	-
8	Clavin Léon Joseph	21.01.91 Orléans	ouvrier	à Orléans	non	-
9	Wilmot Henri	17.12.95 Bruxelles	religieux	à Bruxelles	non	-
10	La Ba Georges Joseph	11.05.91 Orléans	ouvrier	à Orléans	non	-
11	Reber, Charlemagne Jules	10.01.91 Orléans	charpentier	à Orléans	non	-
12	Fraipont, Nicolas Joseph	11.01.91 Orléans	ouvrier	à Orléans	non	-
13	Mannouts, Hendrikus	17.07.91 Leemerdam	ouvrier	à Leemerdam	non	-
14	Lebrun Jean Louis	11.09.12. Balleyn	ouvrier	à Balleyn	non	-
15	Charley Nicolas Charles	18.11.91 Compiègne	ouvrier	à Compiègne	non	-
16	Belhier Jules Calixte	17.09.91 Compiègne	ouvrier	à Compiègne	non	-
17	Wanquies, Rodolphe	14.10.91 Charleroi	ouvrier	à Charleroi	non	-
18	Bony, Alexis Joseph Auguste	21.01.91 Valenciennes	ouvrier	à Valenciennes	non	-
19	George, Maurice	22.01.91 -	-	-	non	-
20	Christians, J. Baptiste	21.10.91 Jette	ouvrier	à Jette	non	-
21	Van Hauwermeiren, Jui	21.01.91 Bruxelles	ouvrier	à Bruxelles	non	-
22	Vanhady, Adrien	21.09.91 Bruxelles	ouvrier	à Bruxelles	non	-
23	Noens, Georges	31.01.91 La Chapelle	ouvrier	à La Chapelle	non	-
24	Van Hamme, Charles Eugène	09.01.91 Wemmel	ouvrier	à Wemmel	non	-
25	Van Otel, François	28.01.91 Wemmel	ouvrier	à Wemmel	non	-

107 W 175 : recensement des étrangers en provenance de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg hébergés dans l'Aude

# Une victime civile de l'occupation et de la guerre

## Un réfugié

Sur les réfugiés arrivés dans l'Aude en 1940 en provenance du Bénélux, du Nord et d'Alsace-Lorraine, voir versements 90 W (sous-préfecture de Limoux), 99 W (sous-préfecture de Narbonne) et 107 W (cabinet du préfet)



## Un pupille de la Nation

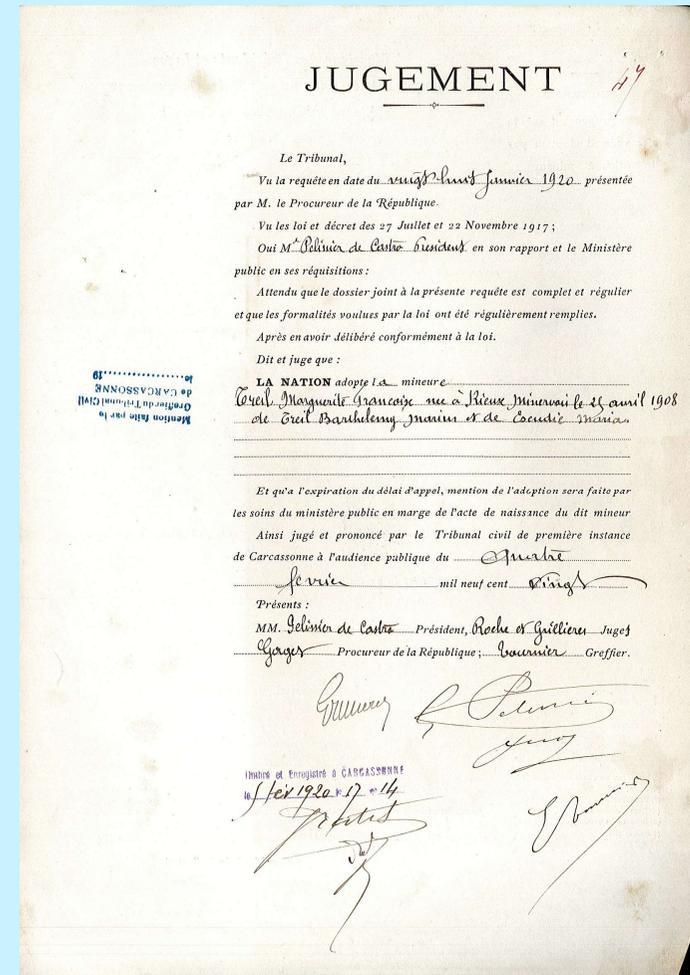
Cf. ateliers de l'Histoire du 19/10/2023 : « La prise en charge des enfants de la guerre : les Pupilles de la Nation » in « Enfants assistés : les archives de la protection de l'enfance (XIXe-XIe s) ».

### La procédure d'adoption

le jugement (tribunal de première instance sous-série 3U puis tribunal de grande instance série W à partir de 1958)

1667 W 33. Jugements d'adoption du Tribunal de grande instance de Carcassonne

1830 W 344-1830 W 345. Pupilles de la Nation. – Jugements d'adoption auprès du Tribunal de grand instance de Narbonne.



1667 W 33 : jugement d'adoption de Marguerite Treil





# Une victime des dommages de guerre

# 1646 W Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme

1646 W 1-74. Dommages de guerre.- Dossiers « Z », reconstruction Immobiliers et habitations (1646 W 30, dossier de Gabriel Fabre pour son chalet à Gruissan)

EMPLACEMENT RESERVE aux Services du Commissariat

Dossier N° RT-104/2  
 Décision N° 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION  
 Loi des 11 Octobre 1940 - 12 Juillet 1941  
 modifiée les 8 Novembre 1941 et 7 Octobre 1942

**B**<sub>2</sub>  
 BATIMENT N° 1

**ETAT DESCRIPTIF  
 D'UN BATIMENT TOTALEMENT DÉTRUIT**

Vous trouverez à la dernière page de la formule modèle A2, les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers de destruction (dossier n° 1).  
 Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

NOM (1) (en majuscules) et Prénoms (2) : TABRE Gabriel  
 Domicile (3) : 11, rue S. Joly à Narbonne

MANDATAIRE ou représentant légal, judiciaire ou statutaire

NOM (en majuscules) Prénoms (2) :  
 Domicile :  
 Qualité dans laquelle il agit :

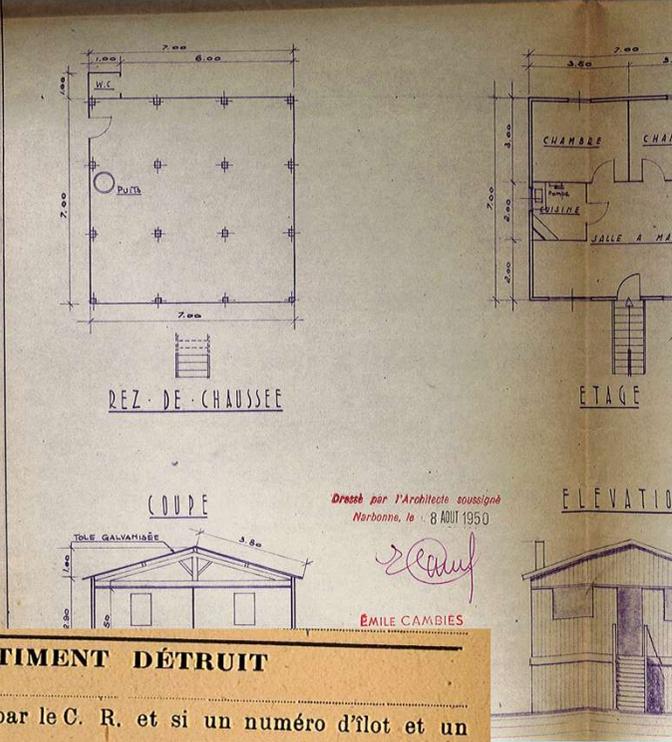
**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BATIMENT DÉTRUIT**

Adresse complète : Gruissan - Plage C<sup>20</sup> de Gruissan  
 Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. et si un numéro d'îlot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :  
 N° d'îlot : N° de parcelle :  
 A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale B. 591

Destination du bâtiment (4) : Habitat  
 Ancienneté (5) : 1906  
 Servitudes foncières (6) : Méaut

Date, causes et circonstances du sinistre (7) : du cours de 1943-1944. Invasement pour enlèvement par les troupes allemandes d'occupation

ETAGES	AFFECTATION DES DIVERSES PIÈCES	SURFACE TOTALE Hors couvre (8)
Sous-sol ou caves ..		



PROPRIETE de Monsieur FABRE Gabriel  
 à GRUISSAN - Plage

Chalet entièrement arasé par les troupes allemandes

ESTIMATION DES DOMMAGES

A.503- II	Fondations poteaux : 16 x 0.80 x 0.80 x 0.80 = 10.24	47f	385.- 431.23
(2) E.198- 64	Poteaux extérieurs : 2 (7.00 + 7.00) x 1.80 = 50.40	34f	1.714,00
G.90I- 64	Poteaux intérieurs, refends majoration : 7.00 x 7.00 = 49,00	3f	147,00
E.199- 64	Majoration pour semelles : même surface (2) 49,00 50.40	5f	250.- 245,00
T.256- 64	Cloison extérieure simple paroi : R. 40 cm. 2 (7.00x7.00) x 1.80 = 60.40 1er étage : Pignons : 2 x 7.00 x 1,00 = 7,00	60f	5.242.- 3.444,00
T.156- 64	Cloison extérieure simple parois : 1er étage : 4 x (7.00x2.90) = 81,20	90f	7.508,00
T.252- 64	Cloison intérieure simple paroi : 1 (7.00x2.50) = 17.50 1 (4.00x2.50) = 7.50 2 (2.00x2.50) = 10,00	50f	1.750,00
T.36I- 62	Majoration pour protection d'ouvertures : 2 (7.00x7.00) = 98,00 - 81,20 16,80	20f	1.764.- 1.824,00
G.216- 64	Ossature plancher : 7.00 x 7.00 = 49,00	81f	3.960,00
G.357- 66	Revêtement parquet : même surface : 49,00	52f	2.548,00
T.172-175	Charpente couverture tôle galvanisée : 7.50 x 7.60 = 57,00	52f	2.964,00
T.175- 64	Plafond ossature et revêtement : 7.00 x 7.00 = 49,00	50f	2.450,00

à reporter..... 23.235.-

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BATIMENT DÉTRUIT**

Adresse complète : Gruissan - Plage C<sup>20</sup> de Gruissan  
 Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. et si un numéro d'îlot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :  
 N° d'îlot : N° de parcelle :  
 A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale B. 591

Destination du bâtiment (4) : Habitat  
 Ancienneté (5) : 1906  
 Servitudes foncières (6) : Méaut

Date, causes et circonstances du sinistre (7) : du cours de 1943-1944. Invasement pour enlèvement par les troupes allemandes d'occupation